

**ARRÊTÉ n° /2020 – CAB - 221**  
**portant réquisition des crèches de Mayotte**  
**(liste en annexe)**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE**  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'article R. 1311-33 du code de la défense, relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense non militaire, lequel dispose que le préfet est responsable de la protection des personnes, de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général, ainsi que des mesures relatives à la production, la réunion et l'utilisation des diverses catégories de ressources et à l'utilisation des infrastructures ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L 2215-1 ;

VU le code pénal, notamment l'article R 642-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement ;

VU le décret du 8 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Baptiste CONSTANT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-SG-DIRCAB-894 du 29 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste CONSTANT, directeur de cabinet du préfet de Mayotte ;

VU le décret du 23 avril 2018 portant nomination de M. Julien KERDONCUF sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;

Considérant l'épidémie de Covid-19 touchant actuellement le territoire national, tant en métropole qu'en outre-mer ;

Considérant que la mission de service public et d'intérêt général liée aux métiers de soins publics et privés, aux métiers de paramédical et du médico-social, doit être assurée de façon permanente et en toutes circonstances ;

Considérant la nécessité pour tous les agents affectés aux missions liées à la situation d'urgence de faire garder leurs enfants ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Les crèches du département de Mayotte, en état de fonctionner dans les conditions prévues par la loi, dont la liste est annexée au présent arrêté, sont réquisitionnées du 23 mars 2020 au 24 avril 2020 pour assurer la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion

de la crise sanitaire.

Article 2 : Les demandes de ces personnels seront adressées aux services de la DJSCS. Elles seront contrôlées et validées par la DJSCS qui les notifiera aux crèches. Les horaires de garde seront convenus directement entre les parents et la crèche requise en lien avec la CSSM et la PMI.

Article 3 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa notification au responsable de l'organisme gestionnaire de la crèche.

Article 4 : Le refus d'exécuter les mesures prescrites par l'autorité requérante constitue un délit qui expose les personnes requises aux sanctions prévues à l'article L 2215-1/4° du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours formé auprès du tribunal administratif de Mayotte (Les Hauts du Jardin du Collège - 97600 Mamoudzou), dans le délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, la directrice du CHM, la directrice générale de l'ARS, le commandant de la gendarmerie de Mayotte et le directeur territorial de la police nationale de Mayotte, Le Directeur de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dzaoudzi, le 23 mars 2020



Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, chargé de mission

Julien KERDONCUF

NOTIFIÉ le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ SIGNATURE

Copie à :

- Intéressé
- COMGEND
- DTPN
- ARS
- DJSCS
- CSSM
- CD

Annexe : liste des crèches de Mayotte

Nom	Mail	Adresse	Téléphone	Directeurs	Présidents
A.G.B.E. Mamoudzoou (32 places)	<a href="mailto:agbgrandeterre@gmail.com">agbgrandeterre@gmail.com</a>	42 rue des 100 villas 97600 Mamoudzoou	02 69 61 09 00 06 39 28 19 79	Mme Lydia HAGUY	Mr Soibahaddine DAHALANI
A.G.B.E. Petite-Terre (30 places)	<a href="mailto:agbpetiteterre@gmail.com">agbpetiteterre@gmail.com</a>	102 bis rue Bahoni 97615 Pamandzi	02 69 60 07 43 06 39 24 90 76	Mme Isabelle LELOUP	Mr Soibahaddine DAHALANI
Kara Raouki (38 places)	<a href="mailto:karacreche@gmail.com">karacreche@gmail.com</a>	BP 52 rte de la retenue Collinaire Combani 97680 Tsingoni	02 69 62 43 17	Mme Hélène DELARUE	Zahara AHAMED
Les Enfants des Margouillats (20 places)	<a href="mailto:lesenfantsdesmargouillats@hotmail.fr">lesenfantsdesmargouillats@hotmail.fr</a>	Villa Thom. Quartier les 3 Vallées_ Hauts Vallons 97690 Koungou	06 39 25 70 17	Mme REYNAERT Angélique	Mr LANDRIEU Jean- Raphaël
Les Minis Explorateurs (30 places)	<a href="mailto:contact@minieexplorateurs.fr">contact@minieexplorateurs.fr</a>	17 rue Pentagone_Kangani 97690 Koungou	0269 66 01 73 06 39 97 55 54	Mme Coraline GRONDIN	ZIDINI Zaharianyhia
Les P'tits Moana (10 places)	<a href="mailto:lespetitsmoana@gmail.com">lespetitsmoana@gmail.com</a>	Résidence Lukida Bat. 2 - Hauts Vallons 97690 Koungou	02969 51 67 00 0639 01 99 20	Mme Marina FAY	Mme Daphné FAZAL KARIM
Les Petits Pas Dzoumogné (10 places)	<a href="mailto:directrice.lespetitpas@orange.fr">directrice.lespetitpas@orange.fr</a>	Quartier Ecole Maternelle Dzoumogné 97650 Bandraboua	02 69 60 34 31	Mme Marie Anne DOSITE	Mr ASSANI HAROUNA
Les Petits Pas M'tsangamouji (10 places)	<a href="mailto:directrice.lespetitpas@orange.fr">directrice.lespetitpas@orange.fr</a>	51 rue du Collège Chembeygnoumba 97650 Mtsangamouji	02 69 62 53 05	Mme Marie Anne DOSITE	Mr ASSANI HAROUNA
Niyatsara Mitarimirizaza (20 places)	<a href="mailto:kanikelicreche@gmail.com">kanikelicreche@gmail.com</a>	22-22 Bis rue du Collège 97625 Kani-Kéli	02 69 62 28 80 0639 95 09 51	Mme Fatima ABOUDOU	Mme AHAMADI Dalfine
OwaZaza (20 places)	<a href="mailto:owazaza@hotmail.fr">owazaza@hotmail.fr</a>	Quartier Domoeli 97640 Sada	02 69 60 29 46 06 39 39 90 80	Mme ZOUBERT Zourfa	Mr Faïd SOUHAILI
Pas à Pas (10 places)	<a href="mailto:microcrechepasapas@adsm-mayotte.fr">microcrechepasapas@adsm-mayotte.fr</a>	4 rue Tanafou 1 97600 Passamainty	02 69 61 38 09 06 39 19 00 32	Mme Joëlle DANZ	Mme AOULADI Aboudou
Zaza m'zoury (24 places)	<a href="mailto:zaza.mzoury@orange.fr">zaza.mzoury@orange.fr</a>	Quartier Hachenoï 97680 Tsingoni	02 69 62 40 65 06 39 68 42 22	Mme ASSOUMANI Fathouma	Mr DERMENONVILLE JIMMY